



Francfort, le 14 Décembre 2005

Dr. Léonard Jamfa
Duisberg Strasse 16
60320 Francfort
Allemagne

A
Monsieur Josep Borrell Fontelles
Président du Parlement européen
Rue Wiertz
1047, Bruxelles
Belgique

L'institution d'un «Impôt pour le développement»

Monsieur le Président,

Au nom de l'organisation dont j'assume la présidence, il est un honneur pour moi de vous faire part de notre gratitude pour l'action de votre illustre Parlement en faveur du dialogue entre peuples. Vos combats historiques pour la promotion des droits de la personne humaine, et votre acharnement dans la lutte contre le sous-développement nous sont bien connus, et nous vous exprimons notre reconnaissance pour cette lourde et noble entreprise.

Monsieur le Président,

Je voudrais attirer l'attention de votre illustre Parlement sur une situation de profond désarroi qui inquiète tout politiste: l'extrême faiblesse des revenus de la fiscalité des Etats d'Afrique sub-saharienne. Une faiblesse due, entre autres, à la structure des économies nationales, à l'absence systématique de coordination de la «mise au travail», au droit du commerce international, etc. De toute évidence, un Etat aux revenus faibles ne saurait remplir convenablement sa mission de service public. La construction d'un Etat (au sens moderne du terme) étant l'objectif envisagé aussi bien du Peuple Africain que du Peuple Européen, combler le trou de la fiscalité devient une priorité. Mais, où trouver les ressources manquantes?

Certains analystes ont proposé la mobilisation de la force de travail intérieure à l'Afrique. Seulement, une telle mobilisation exigerait pour le moins l'existence d'une bureaucratie fonctionnelle. Ce qui fait défaut. Malgré l'assistance technique que le Peuple d'Europe met à notre disposition, le manque dans ce secteur demeure toujours très grand. Une situation qui ne laisse présager aucun avenir radieux, si nous nous référons au rôle ô combien important joué par la machine bureaucratique des Etats d'Europe dans la période d'après guerre. Mobiliser les Africains de l'intérieur dans le cadre d'une politique de reconstruction nous paraît donc peu envisageable comme voie de sortir de crise, déjà même qu'elle aboutirait à une croissance de la pression fiscale dans un environnement où plus de la moitié du revenu des ménages est consacré à l'alimentation et à la santé de base.



Monsieur le Président,

D'autres observateurs ont évoqué l'hypothèse d'une possible augmentation de la contribution des Citoyens Européens au développement de l'Afrique, ceci dans le cadre de l'Aide Publique au Développement. Cette option nous paraît peu envisageable, dans la mesure où elle conduirait à un endettement supplémentaire du continent. Une situation qui serait difficile à manager, vu l'état actuel de la dette extérieure. En plus, le vaillant Peuple d'Europe contribue déjà lourdement au développement de l'Afrique. Les catastrophes naturelles de ces dernières années ont de nouveau soumis ce brave Peuple à une forte pression morale, l'amenant à aller puiser jusqu'au fond de ses réserves pour porter secours aux femmes et enfants d'autres continents. La situation internationale n'étant pas toujours favorable aux entreprises européennes, nous comprenons avec beaucoup d'humanité que le Citoyen Européen puisse un tant soit peu économiser une part de ses revenus pour sa propre retraite. L'augmentation de l'Aide Publique au Développement étant donc peu probable vu la difficile situation économique des ménages Européens aujourd'hui, nous avons cru utile de vous adresser la proposition qui suit, dans l'espoir qu'elle bénéficiera de l'attention de votre très illustre Parlement.

Monsieur le Président,

Le nombre de Citoyens Africains vivant hors de l'Afrique a considérablement augmenté. Si nous prenons le cas de l'Allemagne, et selon l'Office Fédérale de la Statistique, à la date du 31 décembre 2004, la communauté africaine comptait **276.973 membres**. Tenant compte de ce nombre devenu impressionnant, les ménages Européens traversant une période assez difficile, nous vous prions de bien vouloir instituer un « Impôt pour le Développement », impôt qui sera payé exclusivement par les Africains vivant sur la terre d'Europe. Si nous prenons en considération le fait que chaque personne physique vivant en Europe dispose d'un revenu d'au moins 5 Euros par jours, l'assiette imposable serait de 5 Euro X 365 jours, soit **1 825 Euro**. En instituant un « Impôt pour le Développement » d'un taux minimal de 0,2%, au calcul simple, nous aurons le résultat suivant: $0,2\% \times 1\,825 = 3,65 \text{ Euro}$ (par personne). Ainsi, les Africains vivant en Allemagne fourniraient annuellement à l'Afrique $3,65 \text{ Euro} \times 276.973$, soit **1.010.951,45 Euro**.

Prenez en considération, Monsieur le Président, le fait que des centaines de milliers d'Africains vivent en Belgique, en France, en Grande Bretagne, en Hollande, en Italie, et dans bien d'autres Etats de l'Union. Sans perdre de vue le fait que le chiffre ci-dessus indiqué a été obtenu sur la base d'un revenu annuel imposable de 1 825 Euros, que deviendrait la coopération Europe-Afrique si chaque communauté Africaine des Etats ci-dessus cités venait à mobiliser annuellement 1 million d'Euros en tant que contribution au financement du développement de leur continent? Sûrement que des centaines d'écoles et centres de santé communautaire seraient construits chaque année dans les villages d'Afrique, sans que l'on ait à recourir au fardeau de la dette. Autant de projets qui fourniraient de l'emploi non seulement aux Africains, mais aussi aux Citoyens Européens vivant en Afrique. Les banques et entreprises Européennes spécialisées dans l'équipement hospitalier par exemple en tireraient aussi grandement profit.



Monsieur Le Président,

L'institution d'un « Impôt pour le développement » présenterait au moins trois avantages : la re-politisation des communautés africaines de la diaspora ; l'institutionnalisation d'une source stable de financement du développement des Etats Africains, et le sentiment de fierté nationale et panafricaine, rêve de toute Fille et de tout Fils de l'Afrique. Un rêve légitime également partagé par de nombreux acteurs de la société civile occidentale. Alors, comment mettre en marche un tel impôt ? Qui le prélèverait ? Pourquoi ? Suivant quel procédé technique ? Comment transférerait-on ces revenus en Afrique ? En quoi cette forme de transfert sera t-elle originale par rapport à celles déjà expérimentées ? Telles sont les questions que nous aborderons avec vous ou vos collaborateurs, si l'occasion nous est offerte.

Tout en vous souhaitant très bonne réception de notre proposition, et dans l'attente d'une suite de votre part, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, l'expression de notre très haute considération.

Pour l'ADI
Le Président

Dr. Léonard Jamfa